



École maternelle Jeanne Lecourt

Place Balzac - 37150 Bléré

Tél. / FAX : 02.47.57.97.18

@ : ec-jeanne-lecourt-blere@ac-orleans-tours.fr

site : <http://ec-jeanne-lecourt-blere.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>

Conditions de réouverture de l'école maternelle Jeanne Lecourt

Le Conseil des Maîtres s'est réuni le 5 mai 2020 pour rédiger un Plan D'Accueil des élèves valable jusqu'au 3 juillet, tenant compte des préconisations et obligations du Protocole Sanitaire du 3 mai. Ce document est disponible sur le site de l'école.

En accord avec la Municipalité et tous les autres partenaires de ce projet, l'école serait fermée par le Maire en cas d'absence de protection.

1) Préalables :

Au vu des retours des familles questionnées la semaine dernière, nous faisant part de la difficulté voire l'impossibilité de se prononcer sur le retour de leur enfant à l'école, le Conseil des Maîtres propose une reprise très progressive pour les quelques enfants qui fréquenteront l'école dès le 12 mai. Cette lente progressivité se justifie notamment par :

- l'importance primordiale d'une sensibilisation des enfants aux gestes barrière par leurs parents ;
- le besoin de limiter au mieux le temps de présence d'enfants si jeunes dans une école maternelle à ce point dénaturée ;
- la difficulté pour les enfants de respecter des mesures si contraignantes à long terme.

2) Engagement parental :

La fréquentation de l'école engage les parents à respecter certaines mesures présentées dans le Protocole Sanitaire publiée le 3 mai :

« Les parents jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles. Ils s'engagent notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes* ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

Les personnels procèdent de la même manière. »

*(Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre)

Un enfant qui serait ou deviendrait perturbateur et/ou agissant de manière contraire à la sécurité sanitaire des autres verra son temps d'intégration réduit, voire supprimé. Les parents sont priés de s'engager dans l'apprentissage des « gestes barrière » avant de pouvoir envisager toute réintégration.

3) Modalités d'accueil :

Pour le mois de mai, l'accueil aura lieu les **lundi, mardi et jeudi**, le mercredi matin et le vendredi étant consacrés à la continuité pédagogique et à la désinfection du matériel et des locaux.

Cet accueil concernera un groupe de niveau à la fois par semaine, puis deux. Chaque groupe (de 5 à 10 enfants maximum) est constitué pour le 12 mai et fixé jusqu'à la fin de l'année scolaire (il peut s'agrandir mais un enfant ne peut changer de groupe). Pour l'élaboration des groupes, une attention particulière a été portée à l'accueil des fratries avec l'élémentaire.

Ne seront accueillis que les enfants déjà prévus dans les groupes (information des dates transmises aux personnes concernées).

Concernant les enfants du personnels prioritaires, une organisation spécifique est mise en place et l'information est donnée aux personnes concernées.

4) Personnel enseignant :

Certains enseignants ne peuvent reprendre leur travail à l'école en présence des élèves (personnes à risque), ils continueront d'envoyer le travail à la maison et pour les parents qui le souhaitent, il sera toujours possible de récupérer à l'école les documents photocopiés sur des temps prévus à cet effet et organisés entre enseignant/parents.

Trois enseignantes et les Aides Maternelles prendront en charge les groupes restreints, à raison de 2 adultes face à un groupe (Les personnes en « surplus » aident à l'encadrement et accompagnent les enfants dans le respect des gestes barrière et des distances de sécurité).

5) Accueil dans l'école :

Chaque groupe a une salle de classe attitrée avec un accès extérieur (en haut, classe de Cécile ; en bas, classes d'Aurélie et Philippe).

L'enfant est accompagné à la porte de la classe par **un seul** adulte qui reste à l'extérieur (fléchage au sol). L'enfant suivant patiente en tenant compte des marquages au sol jusqu'à ce que la maîtresse vienne le chercher.

Les vêtements et sac (avec tenue de rechange comme habituellement) seront accrochés par l'enfant à un porte-manteau distant des autres.

Dans la salle de classe, chacun a une place attribuée par l'enseignante et du matériel individuel mis à sa disposition pour la semaine et désinfecté quotidiennement.

Le temps d'accueil sera augmenté de 8h35 à 9h afin d'assurer une circulation fluide dans la cour et l'escalier extérieur, de limiter au maximum les possibles croisements de personnes.

Les élèves présents au périscolaire seront conduits selon leur groupe dans la classe attitrée par un animateur.

6) Circulation dans les locaux :

Pour éviter la circulation des groupes dans les couloirs et leur croisement, les salles retenues sont celles disposant d'un accès par la cour :

- classe de Cécile, utilisation de l'escalier extérieur, attente au début de la cour ;
- classe d'Aurélie, accès par la cour, attente sous le préau ;
- classe de Philippe, accès par la cour, attente à l'abri devant le hall.

7) Utilisation des locaux :

Chaque classe sera aménagée de manière à respecter le mètre de distanciation entre chacun et sera attribuée au même groupe pour une semaine puis nettoyée et désinfectée.

Les salles de motricité et de projection seront possiblement utilisées après étude des modalités d'usage pour rester dans le cadre du Protocole Sanitaire et éviter le contact entre les groupes.

8) Récréation :

Les deux cours seront utilisées pour accueillir un groupe à la fois, des horaires décalés pourront être instaurés dans l'évolution du Plan d'accueil pour le mois de juin.

9) Restaurant scolaire :

Les élèves demi-pensionnaires seront pris en charge par un animateur référent (un par groupe) et les aides maternelles directement en classe à la fin de la matinée. Les groupes se rendront en décalé au restaurant scolaire en respectant les règles de distanciation, puis les enfants seront installés à table toujours selon les mêmes règles.

Le restaurant scolaire fonctionnera dès le 12 mai. Il est possible que les premiers repas servis soient des repas froids en raison de la remise en route.

Le retour à l'école se fera selon les mêmes modalités pour une reprise en charge par les enseignants à 13h05.

10) Sorties du midi :

Pour les enfants déjeunant à la maison, les parents entrent au moment de l'ouverture du portail dans la cour, se rendent à la porte de classe du groupe de leur enfant et patientent en se plaçant sur les marquages au sol jusqu'à ce que leur enfant les rejoigne.

et du soir :

Même protocole que précédemment pour les enfants quittant l'école à 15h30 (sans NAP) ou à 16h15 (avec NAP). Pour les enfants se rendant au périscolaire, les animateurs viendront récupérer les élèves en classe, après la sortie de 16h15.

11) Mise en sécurité des enfants et des personnels :

a) Distanciation physique : les services techniques de la municipalité de Bléré ont réalisé un marquage au sol dans les bâtiments de l'école pour permettre la distanciation de rigueur. Un sens de circulation est aussi mis en place. Les tables des différents lieux d'accueil (classes/restaurant scolaire) sont espacées de manière à respecter l'espace de chacun (ou équipées de marquage pour les tables rondes).

b) Gestes barrière : en complément d'un lavage régulier des mains, du gel hydroalcoolique est fourni par la municipalité pour chacune des classes et dans les couloirs. Les aides maternelles disposeront de masques fournis par la municipalité. Les enseignants auront des masques fournis par l'Education Nationale.

c) Nettoyage et désinfection des locaux et des matériels : les aides maternelles nettoieront le mobilier des salles utilisées chaque soir, selon les règles préconisées dans le protocole sanitaire. Le matériel de classe utilisé sera aussi désinfecté. Comme il n'est pas possible de désinfecter certains lieux, ils deviennent interdits d'accès. Les structures de jeux extérieures par exemple ne sont plus utilisables par les élèves, et ont été entourées de rubalise. Il est prévu une aide maternelle responsable des toilettes, qui veillera à nettoyer les parties utilisées après chaque usage et filtrera l'accès.

12) Formation/Information/ communication :

a) Formation : La formation aux gestes barrière est essentielle pour que chacun puisse appréhender le retour de façon sereine : il est demandé aux familles de commencer à familiariser l'enfant avec ces gestes avant le retour à l'école. Pour cela, vous disposez d'une vidéo présentée en annexe du Plan d'Accueil en ligne sur le site. Un rappel sera régulièrement fait à l'école. Les enseignants prendront le temps nécessaire pour habituer les élèves à ce nouveau fonctionnement.

b) Communication : **Concernant les cas de COVID** qui pourraient survenir à l'école, la procédure suivante serait appliquée (procédure du protocole sanitaire) :

Dès l'apparition de symptômes (Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre) :

- **l'enfant sera conduit dans la pièce contigüe au bureau du directeur, et un masque lui sera fourni ainsi qu'à la personne chargée de sa surveillance.**

- **Les parents seront immédiatement alertés, priés de venir sans délai récupérer leur enfant, et il leur sera demandé de consulter au plus vite le médecin traitant** qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de l'infirmière de l'Education nationale pourra être sollicité si les parents en

éprouvent la nécessité (Mme Bieber Bonnanaud est basée sur le collège le Réflessoir et se met à disposition des parents qui peuvent la joindre au 02 47 57 38 40).

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

- En cas de test positif : L'école alertera les services académiques qui se rapprocheront des autorités sanitaires et de la mairie de Bléré pour décider de la conduite à tenir concernant l'école.

La mise en quarantaine du groupe de l'enfant atteint sera la conséquence prévisible du test positif.

L'école s'engage à communiquer en toute transparence et dans les plus brefs délais à l'ensemble des familles les cas de COVID avérés, afin que chacun puisse se déterminer sur la nouvelle conduite à tenir.